

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 18 Novembre à 19 h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, MME NEGRE
MRS CAM, GERVAIS, LE MOING, MERIC, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : /

Excusé / Absent : M. BAÏADA, BADO, MME BOURCIER,

Secrétaire : M. PIERASCO

Date de la convocation : 13/11/2020

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 12

❖ **OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI LIES A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'afin de maintenir de l'ouverture au public de la collectivité, malgré les mesures sanitaires pour lutter contre la COVID 19, il conviendrait de créer un emploi non permanent d'agent administratif, à temps complet, et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2021

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/12/2020 au 30/06/2021	1	Adjoint administratif	Agent d'accueil	35 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut 350 en référence au 1^{er} échelon du grade.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING